

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6586 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

LABORATOIRE A.LU.TEC
N° SIREN : 834502700

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

SECURITE / EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE LA VUE ET DU VISAGE
SECURITY / PERSONAL EQUIPMENTS PROVIDING EYE AND FACE PROTECTION

réalisées par / *performed by :*

LABORATOIRE A.LU.TEC
35 QUAI AIME LAMY
39400 HAUTS DE BIENNE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **11/06/2025**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/12/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanics,

Stéphane RICHARD

DocuSigned by:

694908483BDE4E5...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6586 Rév 5.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6586 [Rév 5](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6586 rév. 6

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**LABORATOIRE A.LU.TEC
35 QUAI AIME LAMY
39400 HAUTS DE BIENNE**

Dans son unité :

- **Annexe (7 rue Gambetta, 39400 MOREZ)**
- **Laboratoire principal (35 quai Aimé Lamy, Hauts de Bienne, 39400 MOREZ)**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique n° 1 : Laboratoire principal (35 quai Aimé Lamy, Hauts de Bienne, 39400 MOREZ)

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction, Essais optiques			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Lunettes et filtres de protection contre les rayonnements solaires	Résistance aux rayonnements UV	Exposer les échantillons à une source de rayonnement UV puis évaluer la dégradation soit par mesures comparatives de la lumière diffusée, du haze et du facteur de transmission soit par observation visuelle par comparaison avec un échantillon non soumis à l'essai.	Méthode interne MO 005

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

Portée générale :

Unité technique n° 1 : Laboratoire principal (35 quai Aimé Lamy, Hauts de Biemme, 39400 MOREZ)

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais optiques			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
A1	Equipement de protection individuel de l'œil	Qualité de matière et de surface	Détecter la présence et déterminer le type de défaut présent dans une zone circulaire, centrée autour du point de référence d'un échantillon, sur un fond clair-obscur. Observation visuelle.
A2	Equipement de protection individuel de l'œil	Facteur de luminance réduit	Comparer le flux lumineux transmis par un échantillon à travers un diaphragme annulaire calibré, au flux lumineux transmis par ce même échantillon à travers un diaphragme circulaire calibré.
A3	Equipement de protection individuel de l'œil	Haze	Mesurer l'effet de voile (ou « haze ») d'un échantillon ainsi que sa netteté (ou « clarity ») et sa transmission totale.
A4	Equipement de protection individuel de l'œil	Mesures de transmission (Facteur de transmission, Homogénéité de transmission)	Déterminer le rapport entre le flux lumineux transmis par l'échantillon au flux lumineux incident à différentes longueurs d'ondes, à l'aide d'un spectrophotomètre ou d'un smart vision (balayage en différents endroits de l'échantillon).
A5	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance aux rayonnements UV	Exposer les échantillons à une source de rayonnement UV puis évaluer la dégradation soit par mesures comparatives de la lumière diffusée, du haze et du facteur de transmission soit par observation visuelle par comparaison avec un échantillon non soumis à l'essai.
A6	Equipement de protection individuel de l'œil	Facteur de réflexion	Déterminer le facteur de réflexion d'un échantillon.
A7	Equipement de protection individuel de l'œil	Puissances optiques	Déterminer la puissance optique en réglant la netteté de l'image d'une mire objet de référence au travers d'un échantillon.
A8	Equipement de protection individuel de l'œil		Déterminer les différentes puissances optiques des verres de corrections en effectuant une ou plusieurs mesures avec un frontofocomètre.
A9	Equipement de protection individuel de l'œil	Puissance optique prismatique	Déterminer la déviation horizontale et verticale d'un faisceau laser incident au travers d'un échantillon placé en position « au porté » sur une tête artificielle.
A10	Equipement de protection individuel de l'œil	Orientation des filtres polarisés	Déterminer l'écart angulaire (dépendant de la direction de polarisation des oculaires) qui existe entre l'œil gauche et l'œil droit ou entre le marquage et le plan de polarisation.
A11	Equipement de protection individuel de l'œil	Champ de vision	Déterminer le champ de vision de l'échantillon (ellipses).
A12	Equipement de protection individuel de l'œil	Etendue de protection	Mesurer l'étendue de protection.

**SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage /
Essais mécaniques**

N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
B1	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance mécanique d'une monture	Déterminer la résistance mécanique d'une monture en exerçant une déformation du pont.
B2	Equipement de protection individuel de l'œil	Endurance des charnières	Déterminer l'endurance d'une charnière en effectuant un mouvement de rotation de celle-ci pendant de nombreux cycles.
B3	Equipement de protection individuel de l'œil	Solidité minimale	Déterminer la résistance mécanique statique d'un oculaire en appliquant sur celui-ci une charge.
B4	Equipement de protection individuel de l'œil	Solidité renforcée après impact d'une bille	Déterminer la résistance mécanique dynamique d'un échantillon, préalablement conditionné en température ou non, par la chute libre d'une bille d'acier.
B5	Equipement de protection individuel de l'œil	Solidité après lancé de particules	Déterminer la résistance mécanique d'un échantillon, conditionné en température ou non, en projetant une bille d'acier à différentes vitesses sur des points d'impact différents. Exclusions : Le dispositif n'est pas équipé pour projeter des billes à 190 m/s.
B6	Equipement de protection individuel de l'œil	Protection latérale	Evaluer la couverture de la zone de protection latérale par sondage avec une baguette sur l'E.P.I en position « au porté ».
B7	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance à la détérioration des surfaces par fines particules	Déterminer la résistance des surfaces des oculaires contre l'action de détérioration provoquée par de fines particules (sable quartzéux) en mesurant la diffusion de la lumière.

**SECURITE / EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE LA VUE ET DU VISAGE /
Essais physiques**

N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
C1	Equipement de protection individuel de l'œil	Protection contre les gouttelettes	Projeter de fines gouttelettes sur l'échantillon en position « au porté » et contrôler son étanchéité au moyen d'un papier buvard sensible à la solution projetée.
C2	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance à la buée	Déterminer la durée pendant laquelle l'échantillon reste exempt de buée.
C3	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance à la corrosion	Déterminer la résistance à la corrosion / transpiration en plongeant l'échantillon dans une solution ou dans de la vapeur. Observation visuelle et comparaison avec un échantillon non soumis à l'essai.
C4	Equipement de protection individuel de l'œil	Libération de nickel	Déterminer la quantité de nickel libéré par les produits destinés à venir en contact direct et prolongé avec la peau après qu'ils aient subi un vieillissement (simulation d'usure et de corrosion). Analyse par spectrométrie d'absorption atomique.
C5	Equipement de protection individuel de l'œil	Libération de nickel	Déterminer la quantité de nickel libéré par les produits destinés à venir en contact direct et prolongé avec la peau après qu'ils aient subi un vieillissement (simulation d'usure et de corrosion). Test d'étanchéité et analyse par spectroscopie d'impédance électrochimique.

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais de comportement au feu			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
D1	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance à la chaleur	Déterminer la résistance à la chaleur en plaçant l'échantillon dans une enceinte à température élevée puis contrôler par mesures ou observations sa déformation éventuelle.
D2	Equipement de protection individuel de l'œil	Inflammabilité	Contrôler que l'échantillon ne s'enflamme pas et ne reste pas incandescent au contact d'une source de chaleur.

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais de marquage et dispositions constructives			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
E1	Equipement de protection individuel de l'œil	Tolérances dimensionnelles et géométriques	Vérifier les dimensions indiquées sur la monture ou sur l'emballage des verres au moyen de pieds à coulisses et compas d'épaisseur.
E2	Equipement de protection individuel de l'œil	Présence des marquages	Vérifier visuellement la présence des informations minimales et des marquages requis.
E3	Equipement de protection individuel de l'œil	Exigences de conception et de fabrication	Vérifier visuellement : - l'absence de défauts susceptibles de provoquer des lésions pendant l'utilisation ; - la bonne tenue et l'adaptation lors de l'utilisation définie ; - la ventilation à l'intérieur des équipements ; - la résistance des éléments de l'E.P.I au nettoyage conformément aux instructions du fabricant.

La liste exhaustive des analyses/essais/méthodes proposé(e)s sous accréditation est tenue à jour par l'organisme.

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais physiques			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
C6	Equipement de protection individuel de l'œil	Protection contre les gaz et particules de poussières	Placer l'échantillon en position « au porté » dans une atmosphère saturée et contrôler l'étanchéité de l'E.P.I. au moyen d'un papier buvard sensible aux gaz et particules projetés. Observation visuelle ou mesure de réflexion du papier buvard avant et après essai.

SECURITE / Equipements de protection individuelle de la vue et du visage / Essais de comportement au feu			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
D3	Equipement de protection individuel de l'œil	Résistance au métal fondu et solides chauds	Déterminer la résistance des oculaires à la projection de métal en fusion et à la pénétration de solide chaud.

La liste exhaustive des analyses/essais/méthodes proposé(e)s sous accréditation est tenue à jour par l'organisme.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **11/06/2025** Date de fin de validité : **31/12/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6586 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--